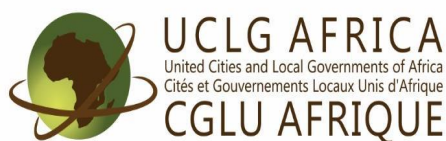




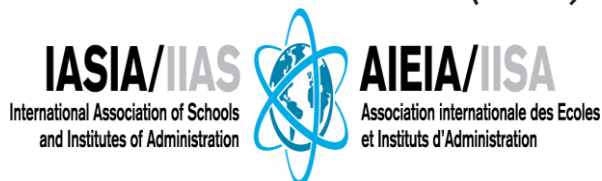
**FORUM DES VILLES ET DES REGIONS POUR LA COOPERATION AU  
DEVELOPPEMENT 2019**

**organisé par la Commission Européenne et le Comité Européen  
des Régions  
Belgique, Bruxelles, les 4-5 Février 2019**



**Side Event de CGLU-Afrique sur :  
« Coopérer autour de la Migration »  
Le 5 Février 2019, de 14h30 à 18h00**

*En Partenariat avec  
L'Institut International des Sciences Administratives (IISA)  
& l'Association Internationale des Ecoles et Instituts d'Administration (AISIA)*



*Au Siège de l'Institut International des Sciences Administratives (IISA)  
Rue du Commerce 96, 1040, Bruxelles, Belgique  
Salle C121*

## **Contexte**

La décentralisation, la gouvernance locale et le développement local en Afrique se trouvent depuis ces dernières années dans un contexte géopolitique marqué à la fois par d'immenses

opportunités (l'Agenda de l'Union Africaine 2063, l'Agenda du Développement Durable 2030, l'Agenda du Changement climatique, le Nouvel Agenda Urbain, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques, l'Agenda du financement du Développement Durable), mais aussi des défis structurels et conjoncturels auxquels font face les Collectivités Territoriales africaines au quotidien. La migration fait partie de ces problématiques. Elle se révèle être une sorte de fixation dans les relations entre l'Europe et l'Afrique, suscitant des controverses entre ces deux continents, au sein des pays ainsi qu'au niveau territorial.

C'est une question aujourd'hui qui polarise et suscite des crispations parmi les pays accueillants et ceux qui se refusent à être des terres et des territoires d'accueil, ceux qui font de la libre circulation des personnes un atout voire une opportunité, et ceux qui y voient un risque à contrer et à bloquer.

Nul besoin de démontrer que la migration bénéficie d'un solide référentiel humain et légal.

Toute l'histoire de l'Humanité a été marquée par des mouvements de personnes, des pays ont été créés à partir de mouvements migratoires, le développement et le progrès de plusieurs nations ont été tributaires de tels mouvements, en en faisant un sujet extrêmement important et sensible.

**L'article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948)** dispose « 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

**L'ODD 11** appelle à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

**Le Pacte mondial de l'ONU relatif aux migrations sûres, ordonnées et régulières** (dit « Pacte de Marrakech », en abrégé PMM), vise à rassembler pays de départ, pays de transit et pays de destination des personnes migrantes autour d'une vision commune de ce phénomène, et à promouvoir un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine, moyennant à la fois des approches gouvernementales et des approches fondées sur les droits humains.

Plus récemment, lors de la 8ème édition du Sommet Africités, les Collectivités Territoriales Africaines ont adopté **une Charte sur la Migration** (jointe à la présente proposition) où elles s'engagent d'une part à « Faire respecter les droits des migrants dans sa localité, à faciliter leur intégration pacifique au sein des communautés locales d'accueil, et à promouvoir la cohésion et la convivialité entre les communautés d'accueil et les populations migrantes » et d'autre part, à « Attirer l'attention des États sur le fait que c'est le droit d'aller et venir qui stabilise les flux migratoires, et par conséquent à demander à tous les États de faciliter l'octroi de visas d'entrée et de circulation légaux aux populations migrantes afin de tarir la source des migrations illégales et clandestines ».

Enfin, à l'issue des travaux du 11ème Forum Mondial sur la migration et le développement (GFMD), tenu au Maroc, à Marrakech, du 5 au 7 Décembre 2018, sous le thème "**Honorer les engagements internationaux pour libérer le potentiel de tous les migrants pour le développement**", les deux co-Présidents du Forum (Allemagne et Maroc) ont mis en exergue non seulement l'enjeu énorme que représente la migration qui constitue, avec le changement climatique, le défi le plus important du 21ème siècle, que la mobilité humaine est un phénomène global, mais que la migration doit être perçue comme "**une base de développement**" et "**une opportunité pour toutes les parties, notamment pour les pays d'accueil et d'origine et les migrants eux-mêmes**". Ils ont également insisté sur la nécessité d'impliquer les Autorités Locales et de prendre en compte la dimension locale dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur

la migration. Les réalisations des dix années d'existence de ce Forum Mondial marquent ainsi un tournant historique de la gouvernance globale de la question migratoire.

Le Forum des Villes et des Régions pour la Coopération au développement qu'organise la Commission européenne et le Comité Européen des Régions, à Bruxelles, Belgique, les 4 et 5 février 2019, et qui interroge plus particulièrement la place et les responsabilités des autorités locales et régionales dans les politiques européennes, sera une opportunité pour :

- D'un côté, susciter un débat intelligent et un dialogue serein sur les causes profondes de la migration et sur la nécessité d'adopter une approche holistique et multidimensionnelle, multi-acteurs et multi-niveaux pour faire en sorte que la migration ne soit plus considérée comme un phénomène de crise, de malentendus et de crispations, et pour réfléchir à des formes de partenariats et de coopération fondés sur les multiples opportunités qu'offre ce phénomène ;
- De l'autre, vérifier l'adhésion autour de la Charte des Collectivités Territoriales d'Afrique sur la Migration, adoptée à l'issue de la 8<sup>ème</sup> édition du Sommet Africities de CGLU-Afrique, ainsi que la capacité des Autorités Locales à s'engager concrètement, pour identifier dans quelle mesure la coopération décentralisée est effectivement un levier prometteur, notamment au niveau Sud/Sud, et pour sensibiliser et discuter des enjeux de la politique migratoire européenne et les moyens de construire une voix pan africaine des Autorités Locales sur la migration.

CGLU-Afrique saisit cette opportunité et cet espace de dialogue qui arrive à point nommé pour organiser un Side Event, le 5 février 2019, de 14h30 à 18h00, sur « *Coopérer autour de la Migration* », au Siège de l'Institut International des Sciences Administratives (IISA), sis à Rue du Commerce 96, 1040, Bruxelles, Belgique, Salle C121.

### **Objectif général :**

Partager et disséminer la Charte des Collectivités Territoriales Africaines sur la Migration, adoptée à l'issue du Sommet Africities et susciter une conversation intelligente et sereine sur le contenu de la Charte et sur les stratégies à même de faire de la migration une réelle opportunité pour les différents acteurs et parties prenantes concernés.

### **Objectifs spécifiques et résultats attendus**

- Situer la place et le rôle des Collectivités Territoriales dans le débat mondial, africain et européen relatif à la migration ;
- mettre en avant le rôle et responsabilités des villes et territoires dans la gestion des flux migratoires et l'accueil des réfugiés et migrants, que ce soit dans les pays d'origine, de transit ou d'accueil ;
- Identifier et échanger sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion de la migration au niveau local, et notamment identifier les besoins en renforcement des capacités des élus locaux ;
- Voir dans quelle mesure le partenariat et la coopération décentralisée peuvent s'avérer des leviers stratégiques pour changer la perception d'une migration de crise à une migration-opportunité ;

- Mettre en place des actions communes et concertées au niveau territorial et local répondant aux besoins des réfugiés et des populations locales et aux engagements pris au niveau international ;
- Identifier les axes stratégiques à porter par les gouvernements locaux et régionaux européens et africains et autour desquels articuler le dialogue politique avec les instances européennes, notamment dans le cadre de la négociation Post Cotonou qui comportera un chapitre fondamental sur la migration, en rappelant que la Charte des Collectivités Territoriales d’Afrique sur la migration comporte en effet des éléments clairs là-dessus.

### **Date et Lieu:**

- Le 5 Février 2019, de 14h30 à 18h00.
- Lieu : au Siège de l’Institut International des Sciences Administratives (IISA), Rue du Commerce 96, 1040, Bruxelles, Belgique, Salle C121.

### **Personnes à contacter :**

**Dr Najat Zarrouk, Directrice de l’Académie Africaine des Collectivités Territoriales de CGLU-Afrique**

**Email : [najat\\_zarrouk@yahoo.fr](mailto:najat_zarrouk@yahoo.fr)**

**Mobile : +212 (0)661 120 552**

**Mme Claire Mandouze, Conseillère Spéciale de CGLU-Afrique**

**Mobile : +32 475 60 65 68**

**Email : [claire.mandouze@gmail.com](mailto:claire.mandouze@gmail.com)**

**Mme Lova Ramilijaona, de ALGA**

**Email : [lramilijaona@uclga.org](mailto:lramilijaona@uclga.org)**

**Mobile: +212 (0) 658 33 30 27**

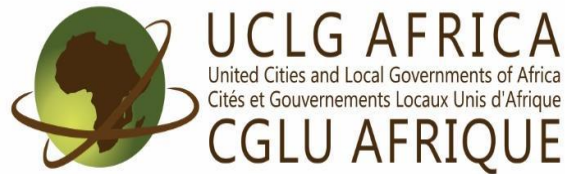
**Agenda provisoire (à la date du 24 Janvier 2019)**

Heure	Activités
14h30	Accueil et enregistrement
15h00	<p><b>Ouverture officielle du Side Event</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mot de bienvenue de Monsieur Jean Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général de CGLU-Afrique</li> <li>- Mot de bienvenue du Représentant/Représentante de la Commission Européenne et/ou Du Reponsable de la Migration au sein de DEVCO (TBC).</li> <li>- Mot de bienvenue du Président de l'IISA/AISIA ou son Représentant (TBC).</li> <li>- Mot de bienvenue du Représentant de CGLU(TBC)</li> </ul>
15h15-16h00	<p><b>Panel I : La Charte des Collectivités Territoriales d'Afrique sur la migration : les enjeux de la migration, rôle et responsabilités des Collectivités Locales d'Afrique</b>  <b>Modérateur : Mr Innocent Uwimana, Président de l'Association des Autorités Locales du Rwanda (RALGA), Vice-Président de CGLU-Afrique, Afrique de l'Est, Rwanda</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quels engagements autour la migration et quelle adhésion au contenu de la Charte ? Quels sont les défis pour les gouvernements locaux et régionaux d'Afrique ? Echanges et mise en commun des expériences positives et difficultés pour les régions de départ, de transit et d'accueil.</li> <li>2. Mise en place d'actions communes et concertées au niveau territorial et local pour répondre aux besoins des personnes migrantes et des populations locales : identification des besoins et appui aux Autorités Locales ; propositions (échanges d'expériences, renforcement des capacités ...).</li> <li>3. Comment mobiliser l'ensemble des Collectivités Locales d'Afrique autour de la Charte ? Quel processus à mettre en place ? Quel est le rôle attendu de CGLU Afrique (mise en place d'une Taskforce et d'une plateforme d'échanges et de réflexion ?)</li> </ol> <p><b>Intervenant(e)s :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Soham Elwardini, Maire de la ville de Dakar, Sénégal, Vice-Présidente de CGLU-Afrique, Afrique de l'Ouest</li> <li>- Mr Aboubacrine CISSE, Maire de la ville de Tombouctou, Mali.</li> <li>- Mme Zandile Gumede, Maire de la Ville de Durban, Afrique du Sud.</li> <li>- Mr Anyang Nyong'o, Gouverneur de Kisumu, Kenya.</li> <li>- Mr Mohamed Anako, Président du Conseil Régional d'Agadez, Niger(TBC)</li> </ul>
16h00-16h45	<p><b>Panel II : Partenariat et Coopération décentralisée : nouvelles formes de coopération comme leviers stratégiques pour changer la perception et la gouvernance de la migration ?</b>  <b>Modérateur : Mr Georges Mutabaazi, Président de l'Association des Autorités Locales de l'Ouganda (ULGA), Ouganda.</b></p>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La coopération Sud/Sud en matière de migration : rôle des associations de migrants, état des lieux, perspectives et propositions ;</li> <li>2. La coopération décentralisée Europe-Afrique : pour une meilleure intégration des immigrés (Rapport OCDE), quelles expériences ? Quels résultats, quelles perspectives ?</li> <li>3. Comment renforcer la place stratégique des Autorités Locales dans les dialogues (politique) multi acteurs et multi niveaux sur la migration ; comment construire et faire entendre la voix des Autorités Locales ?</li> <li>4. Comment promouvoir une nouvelle gouvernance de la gestion des flux migratoires en s'appuyant sur des expériences novatrices en matière de coopération décentralisée, tout en mettant les collectivités locales au coeur des dispositifs, notamment entre l'Europe et l'Afrique</li> </ol> <p><b>Intervenant(e)s</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un intervenant européen de CGLU(TBC)</li> <li>- Mr Aboubacar Bah, Président de l'Association des Municipalités du Mali, Mali</li> <li>- Mme Célestine Ketcha Courtès, Présidente du REFELA, Cameroun</li> <li>- Mr Omar Hjira, Président du Conseil Communal d'Oujda, Maroc</li> <li>- Mr Adama Guindo, Maire de la ville de Kayes, Mali</li> </ul>
<p><b>16h45- 17h00</b></p>	<p><b>Pause café</b></p>
<p><b>17h00- 17h45</b></p>	<p><b>Panel III : La politique migratoire européenne : enjeu majeur du prochain cadre de coopération Europe-Afrique</b>  <b>Modérateur : Rev. Mpho Moruakgomo, Président de l'Association des Communes de Botswana (BALA), Vice-Président de CGLU-Afrique, Afrique Australe, Botswana.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Pacte mondial sur les migrations des Nations Unies et la politique migratoire européenne unilatérale ; les grands axes de la politique migratoire européenne actuelle vis à vis de l'Afrique (approche sécuritaire, délocalisation des frontières et centres de débarquements, Accords de réadmission / politique de retour au coeur de la politique migratoire, mise en place du Trust Fund et financement de projets (sans les Autorités Locales) ; une Europe divisée et confuse, une crise politique plutôt qu'une crise migratoire ;</li> <li>2. Dialogue politique Europe-Union Africaine et cadre de coopération post Cotonou ; orientations définies par l'EU dans le cadre du prochain Accord-Cadre ACP, inefficacité des processus de dialogue politique EU /AU, division de l'Afrique en différents instruments ; Positions des Autorités Locales africaines : Déclaration de la Valette et Charte des migrants ; comment les diffuser et sensibiliser les Autorités Locales africaines et les Autorités européennes, comment construire un</li> </ol>

	<p>front unique (Autorités Locales, Etats, Continent ) vis à vis des interventions européennes (voir Charte), élaboration d'un programme d'actions concrètes d'appui aux Collectivités Locales ( Trust Fund) ;</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Construire une voix pan africaine des Autorités Locales sur la migration en vue des prochaines négociations et pour nourrir le dialogue politique au niveau du continent africain et Europe/Afrique : vision stratégique et propositions concrètes ; participation au dialogue politique ; quelles modalités?)</li> <li>4. Quel processus et mode de faire à mettre en place : rôle attendu de CGLU Afrique.</li> <li>5. Synthèse/validation, feuille de route pour l'année 2019, par Mr Jean Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général de CGLU-Afrique.</li> </ol> <p><b>Intervenant(e)s</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mr Rhissa Feltou, Maire de la Commune d'Agadez, Niger</li> <li>- Un Représentant d'une Ville de la Libye(TBC).</li> <li>- Mme Claire Mandouze, Conseillère Spéciale de CGLU-Afrique, Belgique</li> </ul>
<p><b>17h45</b></p> <p><b>18h00</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Présentation de la Synthèse des travaux et des Conclusions du Side event</b>, par Dr Najat Zarrouk, Director of ALGA of UCLG-Africa, Maroc et Mr Léonard Emmanuel Nick BOMBA, Coordonnateur du Programme National de Formation aux Métiers de la Ville, Cameroun.</li> <li>- <b>Fin des travaux.</b></li> <li>- <b>Photo de Groupe</b></li> </ul>





## **Charte des Collectivités Territoriales d'Afrique sur la Migration**

Nous, collectivités territoriales d'Afrique réunis à l'occasion de la 8ème édition des Sommets Africités tenue à Marrakech, Maroc, du 20 au 24 novembre 2018 :

- Nous fondant sur les différents traités internationaux garantissant des droits aux personnes en situation de déplacement ou de migration, ci-après qualifiées de personnes migrantes ;
- Reconnaissant que la migration et les déplacements de population sont des phénomènes historiques et mondiaux, qui concernent l'ensemble de la planète, y compris l'Afrique où près de 50 millions de personnes sont considérées comme migrantes ou déplacées ;
- Soulignant le rôle important joué par la migration et des déplacements dans le développement des sociétés humaines en général, et des sociétés africaines en particulier;
- Rappelant que la grande majorité des flux migratoires et des déplacements de populations en Afrique s'effectue à l'intérieur du continent ; et que les populations migrantes partent souvent d'une collectivité territoriale pour s'établir provisoirement ou définitivement au sein d'une autre collectivité territoriale en Afrique ou hors d'Afrique ;
- Conscients de ce que les actions visant à apporter des réponses durables aux causes fondamentales des migrations sont généralement les mêmes que celles visant à mettre en place des initiatives répondant aux besoins des populations locales, et devraient être ancrées dans le développement des territoires et être en phase avec la dynamique de l'intégration régionale ;
- Adoptons la présente Charte des collectivités territoriales d'Afrique sur la Migration qui stipule que toute collectivité qui adhère à cette Charte,

### **On s'engage à :**

- Faire respecter les droits des migrants dans sa localité, à faciliter leur intégration pacifique au sein des communautés locales d'accueil, et à promouvoir la cohésion et la convivialité entre les communautés d'accueil et les populations migrantes ;
- Attirer l'attention des États sur le fait que c'est le droit d'aller et venir qui stabilise les flux migratoires, et par conséquent à demander à tous les États de faciliter l'octroi de visas d'entrée et de circulation légaux aux populations migrantes afin de tarir la source des migrations illégales et clandestines ;



- Porter secours aux populations migrantes en situation de danger au nom de la solidarité et de la fraternité dues à tous les êtres humains sans distinction ;
- Soutenir et promouvoir la formation d'associations de populations migrantes dans sa localité, en vue de faciliter le dialogue et la coopération sur les questions migratoires avec les collectivités locales d'origine et les collectivités d'accueil des populations migrantes aussi bien en Afrique que hors d'Afrique ;
- Mettre les populations migrantes à l'honneur lors de la célébration de la Journée de l'Afrique le 25 mai de chaque année, et de la Journée Internationale de la Migration le 18 décembre. Ces célébrations doivent entre autres offrir l'opportunité d'échanges culturels, artistiques ou gastronomiques entre populations migrantes et populations des communautés d'accueil ;
- Coopérer avec les collectivités qui accueillent les migrants originaires de sa localité aussi bien en Afrique que hors d'Afrique, en vue d'établir des liens mutuellement bénéfiques avec la diaspora, et la faire participer aux efforts de croissance et de développement humain durable de leurs collectivités d'origine ;
- S'affilier au réseau africain et mondial des villes et des territoires accueillants, dont les objectifs sont la promotion des politiques locales respectueuses des principes d'accueil et d'hospitalité, la mise en commun des bonnes pratiques en cette matière, l'accompagnement des territoires volontaires et le partenariat avec tous les acteurs associatifs engagés dans le soutien aux populations migrantes ;
- Contribuer à populariser la campagne d'adhésion à la Charte des Collectivités Territoriales d'Afrique sur la Migration, dans l'objectif d'y faire adhérer au moins 5.000 collectivités africaines supplémentaires d'ici 2021.

**S'opposent fermement et sans équivoque :**

- À toutes formes de violence xénophobe et de discrimination à l'encontre des populations migrantes tant sur le continent africain que dans les autres régions du monde. A ce propos tout responsable public ou tout citoyen auteur de déclarations racistes ou xénophobes à l'encontre des personnes migrantes ou impliqué dans la contrebande et la traite des êtres humains doit immédiatement être présenté devant les autorités compétentes ;
- Aux politiques locales, nationales ou internationales qui criminalisent la migration et le fait de porter assistance aux populations migrantes, comme contraire au droit international humanitaire ;
- À la construction sur son territoire de camps de rétention destinés à accueillir les populations migrantes d'Afrique expulsées d'autres régions du monde ;

- Au traitement de la question de la migration et des déplacements de populations suivant la seule perspective sécuritaire, passant sous silence les bienfaits de la migration pour la diffusion des connaissances et des technologies, sa contribution au soutien des populations et au développement local dans les collectivités d'origine, son rôle inestimable dans la promotion de la diversité et du rapprochement des peuples, ainsi que pour le développement de la compréhension mutuelle dans les collectivités d'accueil, et sa contribution à la création d'une atmosphère propice à la paix et à la concorde dans le monde;
- Aux politiques d'aide publique au développement qui conditionnent le bénéfice des programmes d'aide à la mise en œuvre des processus de retour et de réadmission sur leur territoire des populations migrantes expulsées d'autres régions du monde ;
- Aux programmes de coopération censés s'attaquer aux causes fondamentales de la migration sans considération du rôle central des collectivités territoriales dans leur définition, et sans participation effective desdites collectivités dans leur mise en œuvre.

**Fait à Marrakech, le 21 Novembre 2018**

**Les Participant(e)s**